

## Validité d'un mandat de vente simple

Par **pascalr**, le 13/10/2010 à 15:04

Bonjour,

J'ai signé un mandat de vente simple avec démarchage à domicile. Le délai de rétractation est maintenant dépassé.

Certaines mentions qui me semblent obligatoires me semblent faire défaut :

- nom du démarcheur
- nom de la caisse de garantie de l'AI
- compte de séquestre

De plus, il y a deux mandants, deux signatures mais seulement une fois la mention, "lu et approuvé bon pour mandat"

Pouvez-vous me dire si ces "absence" peuvent rendre ce mandat non valide. Et comment et auprès de qui faire valoir cette invalidité.

Merci de vos réponses éclairées.

Pascal